



Mairie de
Cazouls d'Hérault

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU CCAS
Le mardi 14 avril 2015 à 19h00
A la Salle des Mariages**

ORDRE DU JOUR

1 -	Compte Administratif 2014 du CCAS
2 -	Compte de Gestion 2014 du CCAS
3 -	Affectation de résultat pour le BP 2015 du CCAS
4 -	Budget Primitif 2015 du CCAS

Ouverture de la séance à 19h00

Secrétaire de séance : Paul ROUSSE

Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal

Présents : Henry SANCHEZ, Haude VIGNERON, Françoise AVILEZ, Marie-Claire DOUCHEZ, Paulette LAVAL, Paul ROUSSE, Daniel LÉBOUCHEZ,

Pouvoirs : Valéria FAUQUIÉ-SUBRIN à Paul ROUSSE

Absents Excusés : Valéria FAUQUIE-SUBRIN, Caroline LARMÉE

1 – Compte Administratif 2014 du CCAS

La vice-présidente a présenté le Compte Administratif au conseil municipal, et informe qu'il est conforme au Compte de Gestion.

	Résultat exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	1 775,95 €	0,00 €	40,00 €	1 815,95 €
TOTAL	1 775,95 €	0,00 €	40,00 €	1 815,95 €

Vote : Ouï à l'unanimité – 7 voix

2 – Compte de Gestion 2014 du CCAS

La vice-présidente le Compte de Gestion au conseil municipal, et informe qu'il est conforme au Compte Administratif.

	Résultat exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	1 775,95 €	0,00 €	40,00 €	1 815,95 €
TOTAL	1 775,95 €	0,00 €	40,00 €	1 815,95 €

Vote : Ouï à l'unanimité – 7 voix

3 – Affectation de résultat pour le BP 2015 du CCAS

La section de fonctionnement présente un excédent de **1 815,95 €**.

Celle-ci est reprise en totalité au compte 002 du budget primitif 2015 du CCAS.

Le compte 002 correspondant à une recette de fonctionnement.

Vote : Ouï à l'unanimité – 8voix

4 – Budget Primitif 2015 du CCAS

L'article L 1612-2 du CGCT précise que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril.

En vertu de l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2015 de la commune par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement

Chap	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	1 815,00 €	1 815,00 €
65	Autres charges gestion courante	200,00 €	0,00 €
	TOTAL	2 015,00 €	1 815,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chap	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles
002	Excédent antérieur reporté	1 775,00 €	1 815,00 €
70	Produits des services	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits gestion courant	240,00 €	0,00 €
	TOTAL	2 015,00 €	1 815,00 €

Vote : Ouï à l'unanimité - 8 voix

FIN DE LA SEANCE A 19h20